

Image not found or type unknown



Résiliation assurance emprunteur

Par **HORTUS**, le **07/11/2016** à **19:47**

Bonjour. Je viens de signer, dans le cadre d'un rachat de crédit, une nouvelle offre de prêt portant la stipulation suivante concernant l'assurance emprunteur : "Cette délégation d'assurance devra être maintenue pendant toute la durée du prêt pour un montant au moins égal au capital restant dû au titre du prêt." Cette clause contrevient-elle à la loi Hamon autorisant la 1ère année d'échéance à changer à tout moment de délégation d'assurance ? Est-elle légale ?

D'avance merci.

Cdt,